



Wallonie

Code du Développement Territorial
Annexe n° 25

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est **Madame SALVATORE Geneviève**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, rue du Fayt n°168 et cadastré **Châtelineau 2 (3) section B n° 47L13**

Le projet consiste en la **régularisation de la modification de la façade**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme

- **Page 63 point 4.1.2 L'utilisation est limitée à un matériau dominant pour les élévations d'un même volume choisi dans la liste reprise ci-après: d'autres matériaux peuvent être utilisés comme éléments secondaires (moins de 10% de la surface des élévations: par exemple soubassements, encadrements, corniches, etc) or, les élévations du volume principal ne sont pas constituées d'un même matériau dominant (mélange de briques et de cimentage crépi).**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05 au 19 novembre 2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le **22 OCT. 2018**

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 07/12/2012)

Françoise ABAD GONZALEZ